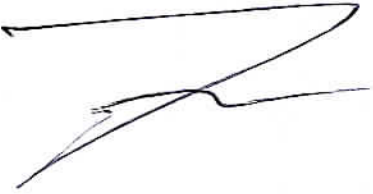


LIEUX FICTIFS


**Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2013**

Le Président
Harold Fortini



le secrétaire
Audi Mérian



LIEUX FICTIFS
FRICHE LA BELLE DE MAI
13331 MARSEILLE Cedex 03
Tél. 04 95 04 96 37 / Fax. 04 91 11 04 72
contact@lieuxfictifs.org
Siret : 407 564 194 00030

DAVID LE BORG
TRESORIERE
DB
David Le Borg

Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42



LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai

13331 MARSEILLE CEDEX 3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2013

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

AM

BB

M

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre association dans le cadre de ses activités produit des films. La méthode retenue pour évaluer le coût de production des œuvres en cours stockés ou celles immobilisées est décrite en page 4 de l'annexe de vos comptes annuels.
- Les films produits sont ensuite amortis selon une méthode décrite en page 5 de l'annexe ces comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues et avons vérifié la bonne application de ces méthodes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

Fait à MARSEILLE
Le 12 Juillet 2014

Annie MARTINEZ
Commissaire aux Comptes



Am JB

LIEUX FICTIFS

41 rue Jobin
La Friche Belle de Mai
13003 MARSEILLE

SOMMAIRE

	Page
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

CABINET A2B
LES ESPALUNS III
RUE BERTHELOT
83160 LA VALETTE DU VAR
04.94.08.45.45

AM BB
ME

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2013 12			Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	336 899	336 422	478	572	94	16.43
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	39 426		39 426	4 609	34 816	755.34
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	90 788	66 703	24 085	4 318	19 767	457.82
	Autres immobilisations corporelles	42 205	32 733	9 472	15 104	5 632	37.29
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	10 015		10 015	10 015			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I	519 333	435 858	83 476	34 618	48 858	141.14
	Comptes de liaison TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	150 636	42	150 594	190 089	39 494	20.78
	Autres créances	31 712		31 712	25 238	6 474	25.65
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	72 771		72 771	148 276	75 504	50.92	
Charges constatées d'avance (3)	4 086		4 086	12 543	8 457	67.43	
	TOTAL III	259 205	42	259 163	376 145	116 982	31.10
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	778 539	435 900	342 639	410 763	68 124	16.58

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CABINET A2B

AM
DE
AB
OB

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	4 046		4 046			
	Report à nouveau	137 521	135 015	2 506	1.86		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	12 910	6 552	6 358	97.05		
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	51 064	42 523	8 541	20.09			
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	205 541	184 090	21 451	11.65		
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques	5 000	5 000				
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources							
	TOTAL III	5 000	5 000				
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 754		1 754			
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 783	5 765	1 982	34.38		
	Dettes fiscales et sociales	30 228	56 319	26 091	46.33		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	8 694	5 510	3 184	57.79		
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	87 639	154 079	66 440	43.12		
	TOTAL IV	132 098	221 673	89 575	40.41		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	342 639	410 763	68 124	16.58		

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et autres créanciers de banques

44 459

1 754

67 594

CABINET A3B

AM
DB
ME
AP

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	83 817		29 736		54 081	181.87
Production vendue de Biens et Services	57 458		57 889		431	0.74
Production stockée			19 814		19 814	100.00
Production immobilisée	32 840		7 183		25 658	357.23
Subventions d'exploitation	358 104		430 300		72 196	16.78
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	19 865		22 151		2 286	10.32
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	7 140		10 185		3 045	29.90
TOTAL I	559 224		537 630		21 594	4.02
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	110 488		96 752		13 736	14.20
Impôts, taxes et versements assimilés	21 244		12 246		8 997	73.47
Salaires et traitements	248 525		208 528		39 997	19.18
Charges sociales	118 969		107 884		11 085	10.28
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	29 303		100 915		71 612	70.96
Sur immobilisations : dotations aux provisions			3 113		3 113	100.00
Sur actif circulant : dotations aux provisions			42		42	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 000		5 000	100.00
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	24 203		7 718		16 485	213.58
TOTAL II	552 731		542 198		10 533	1.94
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 493		4 568		11 061	242.15
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

DE AM BB
AM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2013	31/12/2012	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	974	1 632	658	40.31-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	974	1 632	658	40.31-
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	974	1 632	658	40.31-
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 467	2 937	10 404	354.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	370	546	176	32.18-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 977	9 293	3 316	35.68-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	6 347	9 839	3 492	35.49-
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	904	351	554	157.91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	904	351	554	157.91
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 443	9 488	4 045	42.63-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	566 545	549 101	17 444	3.18
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	553 635	542 549	11 086	2.04
SOLDE INTERMEDIAIRE	12 910	6 552	6 358	97.05
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	12 910	6 552	6 358	97.05

ME AM BB
AM

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

PRESENTATION

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de :
342 639 euros dégage un bénéfice comptable de : **12 910 euros**.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au
31 décembre 2013.

Les éléments produits ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Conseil d'Administration.

MODES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice arrêté le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés
conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Il a été sollicité en 2013 auprès de la Région PACA, une aide en faveur de l'équipement et ce pour un montant de 15 000 €.

La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat est évaluée de la manière suivante :

Montant de la subvention
_____ x dotation aux amortissements
Montant des investissements subventionnables

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- 1) Frais d'établissement et d'amortissement
Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

- 2) Frais de recherche et de développement et amortissement
Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute en fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 824	-	-	4 824
TOTAL	4 824	-	-	4 824
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	66 439	24 349	-	90 788
Installations générales agencements aménagements divers	6 937	-	-	6 937
Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 161	2 107	-	35 268
TOTAL	106 537	26 456	-	132 993
Autres titres immobilisés	10 015			10 015
TOTAL	10 015	-	-	10 015
TOTAL GENERAL	121 376	26 456	-	147 832

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice	Amortissement linéaire
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 730	94		4 824	94
TOTAL	4 730	94	0	4 824	94
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	62 121	4 581		66 703	4 581
Installations générales agencements aménagements divers	5 265	695		5 960	695
Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 729	7 044		26 773	7 044
TOTAL	87 115	12 320	0	99 436	12 320
TOTAL GENERAL	91 845	12 414	0	104 260	12 414

COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Ils sont évalués d'après la comptabilité analytique.

Le coût de l'œuvre en cours est comptabilisé en *immobilisations* sans déduction des parts producteurs facturées dans l'exercice.

Ces coûts de l'exercice peuvent être comptabilisés également en *encours de production*.

Ce choix résulte de l'application des formules ci-dessous :

- coût des œuvres en cours stockées :

$$\frac{\text{apport des coproducteurs}}{\text{devis initial}} \times \text{coût de l'œuvre dans l'exercice}$$

« L'activation » est opérée par la contrepartie du compte de *Production stockée*.

- Coût des œuvres en cours immobilisées en *Avances et acomptes sur immobilisations corporelles* :

$$\frac{\text{devis initial} - \text{apport des coproducteurs}}{\text{devis initial}} \times \text{coût de l'œuvre dans l'exercice}$$

« L'activation » est opérée par la contrepartie du compte de Production immobilisée.
Lorsque l'œuvre est achevée, l'immobilisation corporelle en cours est transférée au compte des immobilisations incorporelles « *concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires* ».

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

METHODE D'AMORTISSEMENT DES FILMS

Méthode d'amortissement des Immobilisations Incorporelles Films

Les amortissements dont le calcul est défini ci-dessous sont les amortissements comptables.

Les amortissements sont égaux aux propres recettes des œuvres audiovisuelles, après imputation des frais d'exploitation, de distribution et d'une quote-part des frais généraux.

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres à concurrence d'une limite qui résulte de l'application d'un coefficient de dépréciation. Ce coefficient est calculé de la façon suivante :

PERIODES	TAUX
Premier mois	30 %
Deuxième mois	25 %
Troisième mois	20 %
Quatrième mois	15 %
Deux mois suivants	2 %
Six derniers mois	1 %

Quel que soit le montant des recettes, l'amortissement est au moins égal à un amortissement linéaire sur trois ans à compter de la date du PAD (Prêt à diffuser).

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES ŒUVRES ACHEVEES

Année	Œuvres	Brut	DAP 2013	Total amortissements	VNC
Avant 2007	Les Enfants du parc	58 808,91	-	58 808,91	-
2010	Les Yeux fermés	50 666,30	16 888,77	50 666,30	-
2008	Marche à suivre	6 047,16	-	6 047,16	-
2010	Dire l'usine	59 208,64	-	59 208,64	-
2010	Paroles sur images	83 169,48	-	83 169,48	-
2012	Ce qui nous arrive	28 537,81	-	28 060,00	477,81
2012	Installation 9 m ² pour 2	45 637,04	-	44 500,00	1 137,04
TOTAUX		332 075,34	16 888,77	330 460,49	1 614,85

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subvention sur travaux Ateliers	18 661,08 €
Subvention SACEM (Solitude des champs de coton)	8 000,00 €
Subvention GRUNDTVIG	15 371,91 €
Prestations DVD laboratoire	1 400,00 €
Fondation de France (Solitude des champs de coton)	4 264,00 €
Fondation de France (Images en mémoire, images en miroir)	12 750,07 €
Conseil Général PACA (Anima)	10 000,00 €
Subvention Région PACA (Solitaire solidaire)	6 000,00 €
Fondation Porticus (Images en mémoire, images en miroir)	7 000,00 €
WIP Villette (contrat de résidence)	4 191,80 €
TOTAL	87 638,86 €

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Acquisition d'Installations techniques pour un montant total de 2 691 €, de Matériel Audiovisuel pour un total de 21 657,60 € et de Matériels informatiques pour un montant total de 2 107 €.

CHARGES CONSTATES D'AVANCE

• GHS maintenance	242,07 €
• Fournisseurs	3 843,47 €
TOTAL	4 085,54 €

CHARGES A PAYER

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 783,00 €
- Personnel, frais à rembourser	175,00 €

Cabinet A2B

AM

AF

6

AC

BB

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

DIVERS PRODUITS A RECEVOIR

- Subvention d'équipement Région PACA	14 500 €
- Subvention d'équipement Conseil Général	9 000 €
- Subvention d'équipement Région PACA	15 000 €
TOTAL	38 500 €

AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Information sans objet car l'association n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

NEANT

ECART DE CONVERSION

Aucun écart de conversion n'a été enregistré au cours de l'exercice.

CREDIT BAIL

NEANT

Cabinet A2B

AM OF 7 AM JB

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	150 594	150 594	
Personnel et comptes rattachés	1 384	1 384	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 379	1 379	
Débiteurs divers	28 951	28 951	
Charges constatées d'avance	4 086	4 086	
TOTAL	186 394	186 394	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	3 783	3 783		
Personnel et comptes rattachés	5 430	5 430		
Sécurité sociale et autres organismes	20 282	20 282		
Autres impôts taxes et assimilés	4 516	4 516		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	8 694	8 694		
Produits constatés d'avance	87 639	87 639		
TOTAL	130 344	130 344		

Cabinet A2B

AM

VF

8

AM

RB

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

ETAT DES ENGAGEMENTS

En 2007, souscription de parts de capital dans la société anonyme à capital variable FRICHE LA BELLE DE MAI, 41 Rue Jacobin 13003 MARSEILLE (SIREN 502 062 383 RCS MARSEILLE) pour un montant global de 10 000 euros (20 parts de 500 euros) versés en totalité.

LISTE DES FILMS REALISES DANS LE CADRE DES ATELIERS DE FORMATION

- Mon Ange (10mn, 1999)
- la vraie vie (26mn, 2000)
- Il y a un temps (26mn, 2000)
- Sirrh (30mn, 2001)
- La germination de l'Utopie (2001)
- L'expérience de Yoanne (2004)
- En sursis (2004)
- Mots pour maux (2005)
- Petit théâtre Eldorado (2006)
- On sortira tous un jour (2006)
- Trous de mémoire (55mn, 2007)
- Ce qui nous sépare ? Ce qui nous réunit ? (10mn, 2008)
- Vidéo lettres (45mn, 2009)
- Ce qui nous arrive (113mn, 2012 en VF et VOST anglais)

LISTE DES FILMS DE COMMANDE

- Projet Nutrition « Les Amis de Léa » (14 min, 2012)

Cabinet A2B

AM

MF

9

AM

BB

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2013

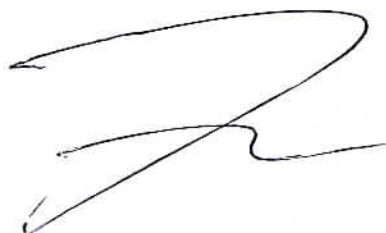
LISTE DES FILMS INITIES DANS LE CADRE D'ATELIERS DE CREATION AU
CENTRE PENITENTIAIRE DE FEMMES

- Mirage (40mn, 2001)
- L'épreuve du vide (60mn, 2002)

LISTE DES FILMS COPRODUITS

- Le passage du vent (52mn, 1996)
- Les cousins de Barbaggio (72mn, 2000)
- I paceri, à la rencontre des faiseurs de paix (52mn, 2002)
- 9M2: série documentaire (5 x 26 mn, 2004)
- 9M2 pour deux : Long métrage (94mn, 2005)
- ATFAL, les enfants du parc (70mn, 2006)
- Marche à suivre (66 mn, 2008)
- Les Yeux fermés (59 mn, 2010)
- Paroles sur images (version 80 mn, 52 mn et trois fois 26 mn, 2010)
- La tôle et la peau (52 mn, 2010)

Président
MARCEL FORTINI



Audri MÉRISAN
Secrétaire



TRESORIERE
Danielle BORG.
Danielle Borg

LIEUX FICTIFS
FRICHE LA BELLE DE MAI
13331 MARSEILLE Cedex 03

Tél. 04 95 04 96 37 / Fax. 04 91 11 04 72

contact@lieuxfictifs.org

Siret : 407 564 194 00030

Cabinet A2B

MF 10 AM DB

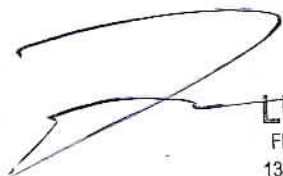
LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos au 31/12/2013

Le Président
M. FORTINI



Le Secrétaire
André DERRIAN



La Trésorière
DANIELE BORG


LIEUX FICTIFS
FRICHE LA BELLE DE MAI
13331 MARSEILLE Cedex 03
Tél. 04 95 04 96 37 / Fax. 04 91 11 04 72
contact@lieuxfictifs.org
Siret : 407 564 194 00030

Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42

LIEUX FICTIFS

Association loi 1901

**Siège social : Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3**

SIREN 407 564 194

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2013

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du Code de commerce.

Fait à MARSEILLE, le 12 juillet 2014

Le Commissaire aux comptes
Annie Martinez

LIEUX FICTIFS
FRICHE LA BELLE DE MAI
13331 MARSEILLE Cedex 03
Tél. 04 95 04 96 37 / Fax. 04 91 11 04 72
contact@lieuxfictifs.org
Siret : 407 564 194 00030

BF DB AM